

recommander de nouveaux moyens de résoudre les problèmes financiers de l'ONU. Assurément, toute analyse de la situation financière doit nécessairement révéler le coût des opérations de maintien de la paix. Toutefois, le Comité ad hoc doit s'attacher, dans ses commentaires, aux observations techniques suggérées par les données mêmes de son analyse. Les problèmes politiques relatifs aux opérations de maintien de la paix ont fait l'objet de discussions au sein du Comité des 33 et sont présentement à l'étude à la Commission politique spéciale. Il n'est donc pas du ressort de la Cinquième Commission, ni du Comité ad hoc, d'étudier ces problèmes d'ordre politique. D'ailleurs si j'interprète correctement la pensée qu'exprimait tout à l'heure le <sup>Représentant</sup> Représentant de France, il me semble que toute autre interprétation fausserait l'intention des auteurs de la résolution.

Le consensus du 1<sup>er</sup> septembre dernier, approuvé lors de la reprise de la 19<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, définit les moyens de résoudre les problèmes financiers immédiats de l'Organisation. En votant en faveur de ce projet de résolution, le Canada exprime l'espoir que son adoption facilitera une réponse positive à l'appel lancé par le Secrétaire général au sujet des contributions volontaires.

Monsieur le Président, ma Délégation offre son entière collaboration en vue de réaliser les objectifs de ce projet de résolution.

Merci, Monsieur le Président.